

EN BREF

Depuis plus de 50 ans, Israël mène une politique de colonisation condamnée par la communauté internationale.

Pourtant, cette politique illégale se poursuit avec des conséquences dramatiques sur le quotidien de millions de Palestiniens.

Leur droit à la terre, leur accès à l'eau ou à l'électricité, aux soins ou à l'éducation sont chaque jour bafoués.

Si les États, dans leur grande majorité, condamnent officiellement ces agissements, ils ne prennent pas toutes les mesures pour y remédier.

Amnesty International mène campagne auprès des États pour qu'ils interdisent l'importation de produits issus des colonies illégales et contribuent ainsi à faire enfin respecter les droits fondamentaux des Palestiniens.

100 % ILLÉGAL

Commerce de plus de 200 millions de dollars (UE)



Financement des colonies



Expansion des colonies



Perpétuation des violations de droits humains

NOS REVENDICATIONS

Amnesty International condamne toutes les attaques contre la population civile quels qu'en soient les auteurs, côté palestinien et israélien. Nous avons toujours dénoncé les violations des droits humains liés à la colonisation, et rappelé aux États leurs obligations au regard du droit international.

Après 50 ans d'une politique de colonisation qui cause des violations répétées des droits des Palestiniens, nous demandons aux États de ne plus se contenter de dénoncer : les États ont le devoir de faire cesser les activités qui contribuent au développement économique des colonies illégales.

Nous n'appelons donc pas à un boycott des produits issus des colonies par le consommateur, mais nous demandons aux États d'en interdire l'importation.

Nous demandons aux gouvernements qui ont des relations commerciales avec Israël, et en particulier à la France :

- d'interdire l'importation des biens produits dans les colonies illégales ;
- d'interdire aux entreprises domiciliées dans leur pays d'avoir des activités dans les colonies illégales.

Rejoignez notre campagne et signez notre pétition sur amnesty.fr

AMNESTY INTERNATIONAL 

630803



100 % ILLÉGAL

Arrêtons l'importation de produits issus des colonies israéliennes

AMNESTY INTERNATIONAL 

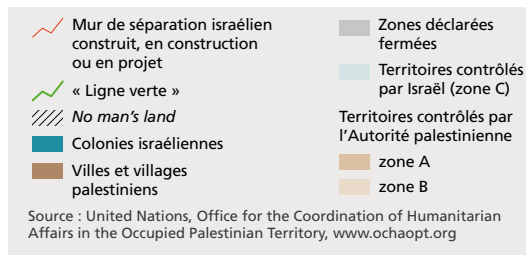
Le 5 juin 1967, Israël occupait la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza. En l'espace de 50 ans, elle a implanté des colonies sur les territoires palestiniens occupés, avec des conséquences dramatiques sur les droits fondamentaux des Palestiniens. Cette colonisation va de pair avec des confiscations de terres, des expropriations et des démolitions.

UN DEMI-SIÈCLE D'OPPRESSION

Le régime militaire mis en place en Cisjordanie occupée bouleverse tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens. Ce régime **entrave leur droit à circuler librement**. Ils doivent se soumettre à de fréquents *check points*, ne peuvent choisir librement quand ils veulent se déplacer ou quitter les territoires. Dans la foulée et au jour le jour, c'est toute une série de droits, pourtant reconnus et essentiels, qui leur sont refusés. **Aller à l'école, travailler, se soigner relèvent de l'impossible. C'est aussi leur liberté de s'exprimer, d'organiser ou de prendre part à une manifestation qui est sévèrement punie.** En cas d'infraction, et quelle qu'en soit la nature, c'est la justice militaire qui les juge.

Le gouvernement israélien a par ailleurs adopté, en Israël, un ensemble de lois qui visent à étouffer toute critique de cette politique.

Carte parue dans Questions internationales n°79-80 - mai-août 2016
La Documentation française



DES COLONIES 100 % ILLÉGALES

La politique de colonisation d'Israël est une **violation flagrante du droit international**. Israël enfreint deux principes fondamentaux du droit international coutumier :

- l'occupation ne doit être qu'une situation temporaire ;
- la puissance occupante n'a pas le droit de transférer des civils de son pays vers les territoires occupés.

Son illégalité a d'ailleurs été réaffirmée par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de décembre 2016. **La colonisation constitue par ailleurs un crime de guerre** selon le statut de Rome de la Cour pénale internationale.

100 000 hectares
de terres palestiniennes
ont été accaparés par Israël depuis **1967**

En Cisjordanie où vivent près de 3 millions de Palestiniens, on dénombre près de 600 000 colons - dont 250 000 vivent à Jérusalem Est

ARRÊTONS LE COMMERCE

En novembre 2015, la Commission européenne a publié des lignes directrices exigeant l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes. Cet étiquetage est un premier pas, mais il ne suffit pas car il n'empêche pas le commerce de ces produits, qui contribue au développement économique des colonies. Chaque année, ce sont ainsi des biens d'une valeur de centaines de millions de dollars qui sont exportés dans le monde entier. Il s'agit des produits agricoles (miel, huile d'olive, œufs, dattes, volailles, fruits, légumes, vin...) ou cosmétiques et quelques composants de produits électroniques, exportés dans plusieurs pays – dont la France.

300 millions 
D'EXPORTATIONS

En 2015, le ministère de l'Économie israélien a estimé que les exportations de produits en provenance des colonies vers l'Union européenne représentaient jusqu'à 300 millions de dollars américains par an.

Or les États sont juridiquement tenus de ne pas reconnaître les colonies illégales – même indirectement – et de ne pas contribuer à les créer ni à les consolider. Pour que les États commerçant avec Israël respectent cette obligation, ils doivent interdire les produits en provenance des colonies et veiller à ce que les entreprises domiciliées sur leur territoire n'y aient pas d'activités et ne commercialisent pas de produits qui y sont fabriqués.

Couverture
Un jeune Palestinien regarde la colonie israélienne de Hashmonaïm en s'appuyant sur le mur de séparation illégal construit par Israël
© AFP/Abbas Momani